



Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - Guy COURTOT - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Procurations : Mme Mélanie GANTHIER à M. Pascal PORTIER, M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC.

Absent : M. Jean-Pierre DEMARCHE

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 21 novembre 2016

La lecture du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2016 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Bois : contrat de travaux 2017 pour le débardage des grumes

L'Entreprise PETEY propose les tarifs suivants pour le débardage des grumes 2016/2017 :

- 7.90 € HT / m³ pour le débardage des grumes
- 62.00 € HT / heure pour le câblage.

Le prix pour le débardage des grumes est en légère augmentation par rapport à l'an dernier : +0.10 €
Le prix est inchangé pour l'heure de câblage.

Ayant entendu l'exposé de M. COURTOT Guy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ le devis de l'Entreprise PETEY pour le débardage des grumes,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,**
- **PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget**

Bois : contrat de travaux 2017 pour l'abattage

M. GOBERVILLE propose les tarifs suivants pour l'abattage 2017 :

- 13 € HT / m³ pour le façonnage des grumes
- 26 € HT / stère pour le façonnage des stères
- 22 € HT / heure pour le câblage manuel.
- 30 € HT / heure pour l'abattage d'arbres
- 80 € HT / heure pour le câblage mécanique

Les prix sont identiques à ceux de l'an dernier sauf pour le câblage mécanique (+20 € /heure). Généralement nous n'avons recours à M. GOBERVILLE que pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage.

Il est rappelé que la commune souhaite que M. GOBERVILLE se charge d'abattre les arbres dont le diamètre est supérieur à 40 cm pour des raisons de sécurité.

Ayant entendu l'exposé de M. COURTOT Guy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ le devis de l'Entreprise GOBERVILLE pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,**
- **PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget**

Bois : tarifs 2017 pour l'affouage

12 affouagistes se sont inscrits pour la prochaine saison. La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chacun.

Rappel des prix pratiqués en 2016 :

- Chêne : 9.00 € / stère
- Hêtre et charme : 10.50 € / stère
- Perches : 5.30 €/ stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

Pour info, voici le bilan de la coupe 2016 :

- Chêne : 8 stères
- Hêtre et charme : 188 stères
- Perches : 44 stères

Le bois façonné par les affouagistes en 2016 a rapporté 2279 € au total

A noter que la Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts).

Chaque année, les consignes de sécurité sont rappelées aux affouagistes par M. Salomon, garde forestier.

Proposition des prix en 2017.

Ayant entendu l'exposé de M. COURTOT Guy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les tarifs appliqués aux affouagistes tels que proposés soit 9 € /stère pour le chêne, 10.50€ /stère pour le hêtre et charme, et 5.30 € /stère pour les perches dont le diamètre est supérieur à 8 cm**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

ONF : assiette et destination des coupes 2017

L'ONF propose l'état d'assiette suivant pour 2017 :

- Parcelle 21 pour 100 m³ (amélioration à rotation longue)
- Parcelle 2 pour 30 m³ (éclaircie)

Ayant entendu l'exposé de M. COURTOT Guy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2017**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.**

ONF : devis d'assistance 2016-2017

L'ONF propose comme chaque année son devis d'assistance pour la campagne de bois façonnés 2016-2017.

Le travail est estimé sur 40 m³, soit 160 € HT (192 € TTC).

Ayant entendu l'exposé de M. COURTOT Guy, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ le devis de l'ONF pour un montant de 160 € HT (192 € TTC)**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,**
- **PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget**

Décision Modificative n°3

La trésorerie nous demande de procéder à l'apurement des comptes 23 pour les années de 2011 à 2015 qui consiste à basculer les sommes inscrites au compte 2313 au compte 2031. Les travaux de construction sur l'ancienne école ont été abandonnés, le compte 2313 concerne les travaux en cours et le compte 2031 concerne le compte « frais d'études ».

Madame le Maire propose la décision modificative suivante qui maintient l'équilibre budgétaire et d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure ci-après.

Pour 2011, prévoir :

- les crédits de 3 121,56 € en dépenses d'investissements au compte 2031 du chapitre 041.
- les crédits de 3 121,56 € en recettes d'investissements au compte 2313 du chapitre 041.

Pour 2012, prévoir :

- les crédits de 6 279,00 € en dépenses d'investissements au compte 2031 du chapitre 041
- les crédits de 6 279,00 € en recettes d'investissements au compte 2313 du chapitre 041.

Pour 2013, prévoir :

- les crédits de 23 145,47 € en dépenses d'investissements au compte 2031 du chapitre 041
- les crédits de 23 145,47 € en recettes d'investissements au compte 2313 du chapitre 041.

Pour 2014, prévoir :

- les crédits de 840 € en dépenses d'investissements au compte 2031 du chapitre 041
- les crédits de 840 € en recettes d'investissements au compte 2313 du chapitre 041.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE la décision modificative telle que présentée**

Questions et informations diverses

• Demandes de subventions non accordées :

- Association Valentin Haüy-Comité de Belfort –
- Association Marine "Le Ballon de l'Espoir"

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

- **Chantier Salle des Fêtes**

- La Sous-Commission Départementale de Sécurité a donné un avis favorable, la Salle des Fêtes sera de nouveau ouverte à la location à compter de 2017.
- La Sous-Commission Départementale d'Accessibilité a donné un avis favorable sous réserve du respect de prescriptions qui restent à faire. La Salle des Fêtes devait être mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées fin décembre 2016 afin de respecter l'agenda d'accessibilité des bâtiments de la commune voté lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2015.
- Règlement de la Salle des Fêtes : une première ébauche du règlement de la Salle des Fêtes a été vue en séance.
- La cérémonie des vœux de la municipalité et de l'inauguration de la Salle des Fêtes aura lieu le dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures à la Salle des Fêtes. Les conseillers prépareront la salle à partir de 9 heures.

- **Travaux échangeurs :**

Il n'est pas prévu de murs anti-bruit au niveau de l'implantation du "Barreau" de l'échangeur afin de protéger les habitations situées vers la Bouloye. Lors de réunions avec les représentants d'APRR et d'une réunion en Préfecture, Madame Le Maire et les adjoints ont bien fait comprendre qu'il est inacceptable de ne pas protéger le village du bruit compte tenu que notre village est entouré par l'autoroute A36, l'échangeur, et la voie rapide.

- **CCAS :**

La distribution des colis de Noël a commencé jeudi 15 décembre et se poursuit la semaine prochaine.

- **Modification des statuts du S.I.E.M.P.K. :**

L'article 2 (*compétences du Syndicat*) des statuts du SIEMPK ne correspond pas aux attentes de la Préfecture. La Présidente va reprendre contact avec la Préfecture.

La séance est levée à 23H00

Fait à BOTANS, le 21 décembre 2016

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

